



Motion

Politique de « coloriage » des postes mis au recrutement/concours

La section 36 du Comité National de la Recherche Scientifique rappelle son attachement au principe du recrutement de chercheuses et de chercheurs sur des postes « blancs », sans détermination de profils ou d'affectations *a priori*.

Elle s'oppose ainsi à la tentation d'une politique systématique de « coloriage » thématique des postes mis au concours de recrutement. S'il est légitime que l'InSHS puisse définir une politique scientifique, nous considérons en tout cas excessif la fixation *a priori* d'un seuil annuel de 50% de postes « coloriés ».

Nous souhaitons vivement que la section soit réellement associée en amont aux discussions sur l'opportunité d'éventuels « coloriages » et sur la définition de leur contenu comme de leur nombre.

Motion adoptée le 31 octobre 2012

16 votants: 15 oui, 1 abstention

M. Philippe COULANGEON
Président de la section 36

Destinataires :

M. Patrice Bourdelais, directeur de l'INSHS,

M. Alain Fuchs, président du CNRS,

M. Florent Champy, directeur adjoint scientifique en charge de la section 36.